

Compte rendu de la réunion du 16 juillet 2020

Le 16 juillet 2020, à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Cyril TRINQUET, Maire,

Présents : M. Cyril TRINQUET, M. Armand TARTRAT, M. Jean SARCINELLA, M. Bruno CAMUZAT, M. Julien CAMUZAT, Mme Marie- France JUDAS, Mme Joëlle PASTANT, M. Olivier LAVAULT, M. Marc SERGENT, Mme Catherine QUERIN.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle PASTANT

Vote du budget primitif 2020 :

Fonctionnement dépenses	Fonctionnement recettes
386 504, 21 euros	528 864, 94 euros
Investissement dépenses	Investissement recettes
187 336, 80 euros	187 336, 80 euros

Budget voté à l'unanimité.

Le budget détaillé sera disponible pour consultation en mairie à partir du 30/07/2020.

Subventions 2020 :

Etant donné les événements de l'année en cours, le maire propose de reconduire les subventions versées l'année dernière aux associations (hors événements annulés) et de prévoir une subvention pour la création de la future association permettant de récupérer des fonds pour l'église.

Soit :

Centre Georges François LECLERC :	250 euros
AMF Téléthon :	200 euros
Amicale des Pompiers d'Ouroux en Morvan :	100 euros
Amicale des Pompiers de Montreuillon :	100 euros
Croix Rouge Corbigny :	50 euros
Voyages scolaires (écoles) :	250 euros
Bibliothèque :	140 euros
Comité des Fêtes (Pétanque) :	50 euros
Bords de Mhère :	160 euros
Les chasseurs de Mhère :	160 euros
Mhère en Morvand :	100 euros
Pro- Morvan :	160 euros
Mhère s'anime :	160 euros
Association Patrimoine :	160 euros

Subventions votées à l'unanimité.

A partir de l'année prochaine, une somme plancher (à déterminer) sera attribuée par défaut à chaque association. Leurs représentants seront appelés à présenter leurs projets annuels afin d'estimer au mieux leurs besoins et de leur attribuer une somme complémentaire proportionnelle à l'ampleur des événements prévus.

Travaux voirie 2020 :

Le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise COLAS pour les travaux voirie (route communale de Prélouis, route communale de Jeux et la cour de la mairie) pour un montant de 53 561, 70 euros HT.

Indemnités du percepteur :

Le Conseil Municipal décide d'accorder l'indemnité au receveur municipal Monsieur CAVOY la somme de 220,23 euros pour l'année 2019.

Adoption de la Charte du Parc Régional du Morvan 2020 / 2035 :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la Charte du Parc Régional du Morvan 2020 / 2035.

Mise à disposition du patrimoine informatique au SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'énergies, d'équipement et d'environnement de la Nièvre) :

Dans le cadre du basculement de certaines compétences communales au SIEEEN (basculement engagé depuis 2018) le patrimoine informatique communal (logiciel E-magnus) n'apparaîtra plus dans les actifs communaux mais dans ceux du SIEEEN.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Deux mois de loyer offerts en faveur du multiservices suite au confinement :

Suite aux conséquences économiques engendrées par la crise sanitaire et dans le but de garantir la pérennité de l'unique bar de la commune, le maire propose d'annuler deux mois de loyer dû par le gérant du multiservices « Chez Léonie ».

Les deux mois de fermeture imposés par le gouvernement (Mars et Avril 2020) ne seraient alors plus dus au trésor public par le locataire.

Le Conseil Municipal décide d'accorder à l'unanimité l'effacement des deux mois de loyer en faveur de Monsieur Ronald DEN ELZEN.

Questions diverses :

1. La Commune va désigner 24 administrés au hasard pour la commission des impôts.
2. Création d'une commission « Potentialisation des locaux de la mairie et refonte de l'archivage de la commune ». Cette commission aura pour objectif la création d'un bureau et d'un lieu d'accueil et de recherches accessibles aux conseillers communaux et administrés dans l'ancienne mairie. Se sont proposés pour cette commission :
 - Mme Catherine QUERIN
 - Mme Marie-France JUDAS
 - Mme Joëlle PASTANT
 - M. Jean SARCINELLA
3. Le conseil propose un nettoyage intérieur de l'église qui n'est plus entretenue depuis sa fermeture au public. Il est indispensable de garder ce lieu en état en attendant de futurs travaux. Pour ce nettoyage, il est impossible de faire appel aux volontaires parmi les administrés en raison de l'interdiction de l'accès au public. Les membres du conseil se chargeront eux-mêmes du nettoyage.
4. Création d'une Commission « Travaux de l'église » qui aura pour objectif la création de l'association support, la préparation des réunions publiques et la recherche des subventions. Se sont proposés pour faire partie de cette commission :
 - Mme Marie-France JUDAS
 - M. Jean SARCINELLA
 - Mme Joëlle PASTANT
 - M. Marc SERGENT
 - Mme Catherine QUERIN.

Levée de séance : 00 h 00